

Nombre de conseillers

| | |
|--------------------|-----------|
| Membres | 11 |
| Présents | 06 |
| Représentés | 01 |
| Votants | 07 |
| Exprimés | 07 |
| Pour | 07 |
| Contre | 00 |

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

16 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER,

Pouvoirs : M. Julien MOURLON a donné procuration à M. Alain BUJADOUX,

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, Rodolphe MARTIN

Date de convocation 06 septembre 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aménagement du bourg – lot n°5 rambarde

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place de l'église et du mur de soutènement ont fait l'objet d'un appel d'offre fin 2016 et que l'attribution du lot n°5 avait été infructueuse, aucun des modèles proposés n'ayant été jugé approprié.

Une nouvelle consultation a été effectuée et deux offres ont été reçues :

- Franck TABARD : 12 145 € HT avec thermolaquage et 9005.50 € sans thermolaquage
- Yves SCHMITZ : 10 406 € sans thermolaquage

A prestation équivalente, l'offre de Franck TABARD est plus intéressante.

Le Maire propose de retenir l'offre de Franck TABARD pour 12 145 € HT avec option thermolaquage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir, pour le lot n°5 « rambarde », l'offre de Franck TABARD pour un montant de 12 145 € HT avec option thermolaquage,
- AUTORISE le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces à intervenir.